

HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES - VOLUME ET FILIÈRE



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

CONDITIONNEL - FILIÈRE SPÉCIFIQUE SI > 60 LITRES PAR AN/SITE

RPC-SUP-085

CONDITIONNEL - obligations spécifiques de tri et de valorisation si le volume est STRICTEMENT SUPÉRIEUR À 60 LITRES PAR AN ET PAR SITE. En dessous, aucune évacuation à l'évier et gestion sûre des déchets.

ÉTABLISSEMENT / SITE

ANNÉE

CONTENANT / EMPLACEMENT

COLLECTEUR / FILIÈRE

Date	Friteuse / origine	Volume ajouté (L)	Cumul annuel (L)	Contenant étanche / fermé	Date d'enlèvement	Collecteur	Quantité enlevée	Bordereau / destination	Observation / visa